

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CHAUX-DE-FONDS – QUESTION ÉCRITE

À compléter par la Chancellerie lors de la réception du document et dans le cadre du suivi

N° de l'objet 26.044	Date du dépôt 24.09.2026	Heure du dépôt 19h59	Attribution(s) au(x) Dicastère(s) :
Distribué la première fois lors de la séance du 1 ^{er} octobre 2026			
Remarque(s) :			
Traité par le Conseil général le :			

Les champs en couleur sont à remplir obligatoirement avant l'envoi. Ils seront intégrés à l'ordre du jour.

Au nom du/des groupes : POP		
Titre : Pollution aux microplastiques, quelles mesures pour le domaine de la construction		
Contenu :		
L'utilisation de polystyrène expansé lors de travaux d'isolation de façade induit souvent une pollution aux microplastiques sur site. Il est en effet pratiquement impossible d'éviter le rejet dans la nature des particules lors de la mise en œuvre de ce matériau. Le conseil communal peut-il nous indiquer quelles sont les règles en vigueur sur ce point ainsi que les moyens qu'il met en œuvre afin de les faire respecter ? Il existe un arrêté (61.100) relatif à l'utilisation du bois dans les constructions. Étant donné que l'utilisation du polystyrène expansé a un impact négatif sur l'environnement, une interdiction de son utilisation au niveau communal par voie d'arrêté serait-elle applicable ?		
Auteur-e ou premier-ère signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Mourad Crevoisier		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Lara Zender	Sabrina Vollers	Virginie Mouche
Françoise Jeandroz	Mathilde Reverchon	Eric Simonin

Envoi du fichier rempli à la Chancellerie communale : Chancellerie.communaleCHX@ne.ch